

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT) à partir de 19h50

Excusés :

Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

Début de séance : 19H40

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2022 10 01	Mise à jour de la composition de la commission Développement Economique	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 02	RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS)	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR

CC 2022 10 03	RESSOURCES HUMAINES - Projet donnant habilitation au CDG44 sur le nouveau contrat d'assurance des risques statutaires	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 04	ADMINISTRATION GENERALE - Convention de mise à disposition de personnel entre Pays de Blain Communauté et la commune de Le Gâvre	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 05	FINANCES - Clôture du budget annexe du lotissement « Druge Chevaux »	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 06	FINANCES - Budget Administration Générale - Décisions modificatives n° 2	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 07	FINANCES - Budget Administration Générale - Mise à la réforme de biens	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 08	FINANCES - Budget Annexe SPANC - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 09	FINANCES - Budget Annexe SPANC - Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 10	FINANCES - Budget Annexe SPANC - Décisions modificatives n° 2	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 11	FINANCES - Budget Annexe Transport Scolaires - Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 12	FINANCES - Budget Annexe Centre Aquatique - Décisions modificatives n°3	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 13	FINANCES - Budget Annexe REOMI - Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 14	FINANCES - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 15	FINANCES - Passage à la nomenclature M57 : approbation du règlement budgétaire et financier	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 16	FINANCES - Passage à la nomenclature M57 : modalités de gestion des amortissements-adoption des durées d'amortissement, application de la règle de calcul prorata temporis, fixation du seuil des biens de faible valeur	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 17	FINANCES - Passage à la nomenclature M57 : approbation du choix de régime de provisions semi- budgétaires pour risques et charges	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR

CC 2022 10 18	FINANCES – Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 19	EQUIPEMENTS SPORTIFS – Centre Aquatique – Convention de mise à disposition du matériel pédagogique	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 20	EQUIPEMENTS SPORTIFS – Centre Aquatique – Renouvellement de la convention SDIS 44	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 voix POUR
CC 2022 10 21	SYDELA – Approbation de la modification des statuts	P. CAILLON	UNANIMITE 25 voix POUR

Fin de séance : 20h45

Fait le 26 octobre 2022 à Blain

Rita SCHLADT,
Présidente



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-01

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	21
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La présente délibération a pour objet d'acter les démissions successives de la commission Développement Économique. Cette délibération abroge la délibération n°2020-09-02 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020.

Rapport de Madame la Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2022 portant statuts de Pays de Blain Communauté, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de Pays de Blain Communauté ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
 - M. OUDAERT Nicolas (Président de commission)
 - Mme. ARBRUN Tiphaine
 - Mme BORE Maud
 - Mme. DUBOURG Yolande
 - M. FLIPPOT Jacky
 - M. HAMON Jean-Pierre
 - M. MOUSSU James
 - Mme NIAUDET Danielle
 - Mme. VAIRE Sandrine
 - M. VAN BRACKEL Emmanuel
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération abroge la délibération n° 2020-09-02 du conseil communautaire du 23 septembre 2020

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-02

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	21
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES (DGS)

La présente délibération a pour objet de créer un emploi fonctionnel de Directeur (rice) Général(e) des Services afin de reconnaître la responsabilité que peut induire le poste de Directeur(rice) d'une structure telle qu'une Communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Rapport de Madame la Présidente,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des responsabilités exercées par la direction dans le cadre de ses missions et de l'implication nécessaire pour gérer administrativement, budgétairement et techniquement l'Établissement, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur(rice) Général(e) des Services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité de la Présidente, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

La Présidente propose donc à l'assemblée, la création d'un emploi de Directeur(rice) Général(e) des Services assimilé, compte tenu de la population de la Communauté de Communes, à un emploi de Directeur(rice) Général(e) des Services de 10 000 à 20 000 habitants, à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par tout fonctionnaire de catégorie A par voie de détachement.

L'agent détaché ou recruté par voie de détachement sur l'emploi de Directeur(rice) Général(e) des Services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier également de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par la Présidente et dans la limite du taux maximal de 15% de son Traitement indiciaire brut et de sa NBI.

Il bénéficiera également de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) et du RIFSEEP institué à Pays de Blain Communauté.

- VU** le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L544-4,
- VU** le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- VU** le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- VU** le tableau des emplois ;
- VU** l'avis favorable du Comité technique réuni le 22 septembre 2022,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adopter** la proposition de la Présidente ;
- **De modifier** le tableau des effectifs ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-03

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

RESSOURCES HUMAINES - PROJET DONNANT HABILITATION AU CDG44 SUR LE NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La présente délibération a pour objet de donner au Centre de Gestion de Loire-Atlantique l'habilitation de représenter Pays de Blain Communauté lors du renouvellement de leur contrat d'assurance des risques statutaires sans que nous ayons l'obligation d'y souscrire dans le cas où les propositions de ce nouveau contrat iraient à l'encontre des intérêts de Pays de Blain communautaire.

Rapport de Madame la Présidente,

Pays de Blain Communauté a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de :

Compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offres ouvert engagée selon les articles L.2124-2 et R.2124-2-° du Code de la commande publique

Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la fonction publique de Loire-Atlantique, les conditions obtenues ne convenaient pas à Pays de Blain Communauté, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Madame la Présidente propose donc de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le code des assurances ;

VU le Code de la commande publique ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De donner** l'habilitation au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique à souscrire pour le compte de Pays de Blain Communauté des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- **D'indiquer** que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail – Maladies imputables au services (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou accident non professionnel.
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :
 - Accidents du travail – Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-04

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE LE GÂVRE

Annexe : Projet de convention de mise à disposition de personnel entre Pays de Blain Communauté et la commune de Le Gâvre

La présente délibération a pour objet d'acter la mise à disposition d'agents de la Communauté de communes, en matière de gestion administrative (Ressources humaines, marchés publics, finances), auprès de la commune de Le Gâvre qui est en attente d'une nouvelle secrétaire de mairie.

Rapport de Madame la Présidente,

Madame la Présidente souhaite informer l'organe délibérant de la mise à disposition de trois agents faisant partie de ses effectifs et afin de répondre momentanément aux besoins d'une compétence en gestion des ressources humaines (paie-carrière), en finances et en marchés publics. Ces trois fonctionnaires titulaires sont mis à disposition de la commune de Le Gâvre, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée minimum d'un mois et maximale de trois mois. Il sera procédé à un décompte d'heures par les agents intercommunaux mis à disposition afin de quantifier le temps consacré aux missions confiées par la commune de Le Gâvre.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) pour information.

Il est rappelé que les fonctionnaires sont mis à disposition pour exercer, respectivement, les fonctions de gestionnaire RH dans le traitement de la paie et de la carrière, de gestionnaire Finances-Comptabilité, et de gestionnaire de marchés publics.

La commune de Le Gâvre remboursera à Pays de Blain Communauté les rémunérations des trois agents ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata de leur temps mis à disposition.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de communes et la commune de Le Gâvre en annexe de cette délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 61 III ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adopter** les principes de la convention ci-annexée ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer la convention ainsi que tout acte y afférent.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-05

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « DRUGE CHEVAUX »

La présente délibération a pour objet de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement « Druge Chevaux ». Cette opération entérine la fin de la procédure d'aménagement et de commercialisation des lots du parc d'activités Druge Chevaux.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés publics et Contractualisations,

M. Le Vice-président indique que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement Druge Chevaux sont définitivement closes.

Il est rappelé que le budget annexe est clôturé dès lors que l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock.

Si les ventes se sont faites à perte, la section de fonctionnement, qui enregistre en recette les prix de vente et en dépense le prix de revient, se trouve logiquement déficitaire. Le déficit est alors apuré par une subvention d'équilibre du budget principal.

Si les ventes génèrent des gains, l'excédent de la section de fonctionnement est reversé au budget principal.

Il est constaté que l'opération d'aménagement en prenant en compte la vente des terrains a généré un solde déficitaire de 65 015,64€.

Aussi, afin d'apurer ce déficit et de permettre la clôture du budget lotissement Druge Chevaux, il est nécessaire d'effectuer le versement d'une subvention d'équilibre du budget Administration générale vers ce budget à hauteur de 65 015,64€.

Cette clôture entrainera une décision modificative sur le budget Administration générale. Le budget annexe pourra alors être dissous après passation des écritures et donnera lieu à l'édition des derniers comptes « administratif et de gestion 2022 » correspondants.

A cette fin le service de gestion comptable (SGC) a été sollicité pour solder l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

Il est proposé de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2022. Les différentes dépenses et recettes liées au Parc d'activités seront intégrées à partir du 1^{er} janvier 2023 au budget Administration générale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'indiquer** qu'une subvention d'équilibre d'un montant de 65 015,64€ sera versée par le budget Administration générale au budget annexe de lotissement « Druge Chevaux » ;
- **D'acter** la dissolution du budget annexe du lotissement « Druge Chevaux » au 31 décembre 2022 ;
- **D'autoriser** Mme la Présidente à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer tout document y afférent.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-06

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification des chapitres 014 - Atténuation de produits et 65 - Autres charges de gestion courante afin de réajuster la prévision budgétaire en fonction des aléas rencontrés (Modification des attributions de compensation, écritures de clôture du budget annexe Druge Chevaux, augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre Aquatique).

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des dépenses d'atténuation de produits et les autres charges de gestion courante d'ici fin d'année 2022 et correspondant à un montant total de 165 050€ ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget d'Administration Générale

			BP 2022	DM	BP+DM
Fonctionnement					
739211	Attributions de compensation	FD	1 015 000,00	35 000,00	1 050 000,00
65541	Contrib fonds compens ch territoriales	FD	288 500,00	15 000,00	303 500,00
657364	Subv fonct Etabl Industriel, commercial	FD	580 000,00	115 050,00	695 050,00
023	Virement à la section d'investissement	FD	210 000,00	-150 000,00	60 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	FR	0,00	15 050,00	15 050,00

Investissement

2313-0052	Nouveau Siège	ID	667 100,00	-150 000,00	517 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	IR	210 000,00	-150 000,00	60 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022
Délibération n°2022-10-07

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - MISE A LA REFORME DE BIENS

Annexe : liste des biens obsolètes

La présente délibération a pour objet de sortir des biens devenus obsolètes, de l'actif du budget principal.

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire de Pays de Blain Communauté, il s'avère nécessaire de mettre à la réforme des biens, devenus obsolètes. Cette opération consiste à sortir de l'actif des immobilisations devenues obsolètes pour sa valeur nette comptable.

La mise à la réforme d'un bien n'a aucune contrepartie financière. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire à l'initiative de l'ordonnateur (aucune émission de titre ou de mandat).

VU l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De décider** de prononcer la mise à la réforme des biens, figurant sur le tableau en annexe de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-08

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES

La présente délibération a pour objet d'approuver la demande de Monsieur Le Trésorier, d'admission en non-valeur de créances irrecouvrables imputées au budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

Monsieur le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartient de faire toute diligence pour obtenir le paiement.

Pour l'ensemble de ces demandes, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

Les admissions en non-valeur représentent un montant total de 2 156,29€ et correspondent à des recettes inscrites sur le budget annexe SPANC.

CONSIDERANT la demande de M. le Trésorier d'admission en non-valeur formulée en date du 31 août 2022 ;

CONSIDERANT la liste des admissions en non-valeur n°373200235/2022 d'un montant de 1 750,00€ ;

CONSIDERANT la liste des admissions en non-valeur n°346060835/2022 d'un montant de 406,29€ ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier pour un montant total de 2 156,29 € pour le Budget annexe SPANC, en deux listes distinctes (n°346060835/2022 d'un montant de 406,29€ ; n°373200235/2022 d'un montant de 1750,00€) ;
- **D'indiquer** que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.
- **D'indiquer** que les dépenses correspondantes seront imputées pour l'exercice 2022 au compte 6541 du budget annexe SPANC.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-09

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

La présente délibération a pour objet de modifier l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) suite à l'irrégularité constatée par le bureau du contrôle de budgétaire en date du 16 septembre 2022. En effet, lorsque la section d'investissement est déficitaire, il convient d'affecter en priorité le résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de financer le déficit d'investissement.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, après examen du compte administratif, il convient de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2021.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent.

L'affectation de résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2021. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

VU le compte administratif de l'exercice 2021 soumis à l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT la présentation du compte administratif 2021, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement,

CONSIDERANT le résultat cumulé d'exploitation du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2021 est excédentaire de **697,34 €**.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De décider** d'affecter, au budget primitif 2022, le résultat de **697,34 €** comme suit :
 - A l'article 1068 : 697,34€ (Financement de la section d'investissement).

Cette délibération retire la délibération n° 2022-04-06 du conseil communautaire du 6 avril 2022

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-10

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2022 afin d'intégrer la modification d'affectation du résultat 2021 ainsi que la hausse du montant des créances irrécouvrables admissibles en non-valeur.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations.

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le courrier daté du 16 septembre 2022 du bureau de contrôle budgétaire appelant des observations sur la non-conformité de la délibération n°2022 04 06

concernant l'affectation du résultat 2021 et la nécessité de régulariser la situation par une décision modificative ;

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des admissions en non-valeur prévues et affectées au chapitre 65 ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

➤ **De valider** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe SPANC :

Investissement			BP 2022	DM	BP+DM
1068	Autres réserves	IR	0,00	697,34	697,34
1317	Subv. Equipt Budget communautaire, FS	IR	4000,00	-697,34	3 302,66

Fonctionnement					
6541	Créances admises en non-valeur	FD	2000,00	200,00	2 200,00
002	Résultats de fonctionnement reportés	FR	697,34	-697,34	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	FR	6652,66	697,34	7 350,00
748	Autres subventions d'exploitation	FR	58 500,00	200,00	58 700,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-11

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du chapitre 012 - Charges de personnel afin de réajuster la prévision budgétaire erronée ainsi que d'intégrer des recettes et des dépenses exceptionnelles liées au paiement du transport scolaire par la Région sur des années antérieures.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la convention conclue avec la Région des Pays de la Loire pour la gestion de la régie de transport scolaire, et la régularisation demandée intégrant l'annulation d'une recette de 113 000€ et l'ajout d'une nouvelle recette de 146 412€, il est nécessaire à ce titre de réajuster les chapitres 67 et 74 ;

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des dépenses de personnel d'ici fin d'année 2022 correspondant à un montant de 50 000€ ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe Transports scolaires :

			BP 2022	DM	BP+DM
Fonctionnement					
6411	Salaires, appointements, commissions	FD	320 600,00	50 000,00	370 600,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	FD	500,00	113 000,00	113 500,00
7083	Locations diverses	FR	41 000,00	14 000,00	55 000,00
7472	Régions	FR	66 000,00	149 000,00	215 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-12

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - DECISIONS MODIFICATIVES N°3

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification des chapitres 011 - Charges à caractère général et 012 - Charges de personnel afin de réajuster la prévision budgétaire en fonction des aléas rencontrés (Augmentation des coûts de l'énergie, paiement des congés payés aux agents dus par le délégataire).

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des dépenses de personnel et des charges à caractère général d'ici fin d'année 2022 et correspondant à un montant total de 50 000€ ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°3 suivantes pour le budget annexe Centre Aquatique :

Fonctionnement			BP 2022	DM	BP+DM
60612	Energie - Electricité	FD	110 000,00	30 000,00	140 000,00
64131	Rémunérations non tit.	FD	283 300,00	20 000,00	303 300,00
7588	Autres produits div. De gestion courante	FR	825 600,00	50 000,00	875 600,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-13

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMi - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du chapitre 012 - Charges de personnel afin de réajuster la prévision budgétaire erronée.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des dépenses de personnel d'ici fin d'année 2022 correspondant à un montant de 65 000€ ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe REOMI :

Fonctionnement			BP 2022	DM	BP+DM
6411	Salaires, appointements, commissions	FD	274 000,00	65 000,00	339 000,00
703	Ventes de produits résiduels	FR	194 000,00	65 000,00	259 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-14

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES –ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

La présente délibération a pour objet d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets : Administration Générale et des budgets annexes Centre Aquatique, ZA de Bel Air, ZA des Bluchets, ZA du Bourg Besnier et ZA de la Noé Grée de Pays de Blain Communauté.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et

communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour Pays de Blain Communauté, son budget principal et les budgets annexes suivants : Centre Aquatique, ZA de Bel Air, ZA des Bluchets, ZA du Bourg Besnier et ZA de la Noé Grée.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

CONSIDERANT que l'EPCI souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera au budget Administration Générale et aux budgets annexes Centre Aquatique, ZA de Bel Air, ZA des Bluchets, ZA du Bourg Besnier et ZA de la Noé Grée de la Communauté de Communes ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget Administration Générale et des budgets annexes Centre Aquatique, ZA de Bel Air, ZA des Bluchets, ZA du Bourg Besnier et ZA de la Noé Grée de Pays de Blain Communauté ;

- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022
Délibération n°2022-10-15

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Annexe : règlement budgétaire et financier

La présente délibération a pour objet d'adopter le règlement budgétaire et financier de Pays de Blain Communauté pour le budget Administration Générale et les budgets annexes Centre Aquatique ZA de Bel Air, ZA des Bluchets, ZA du Bourg Besnier et ZA de la Noé Grée.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

CONSIDERANT qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application ;

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que Pays de Blain Communauté est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adopter** le règlement budgétaire et financier ci-annexé de Pays de Blain Communauté ;
- **De préciser** que ce règlement s'appliquera au budget Administration Générale et aux budgets annexes Centre Aquatique, ZA de Bel Air, ZA des Bluchets, ZA du Bourg Besnier et ZA de la Noé Grée de la communauté de communes ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022
Délibération n°2022-10-16

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : MODALITES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS- ADOPTION DES DUREES D'AMORTISSEMENT, APPLICATION DE LA REGLE DE CALCUL PRORATA TEMPORIS, FIXATION DU SEUIL DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

Annexe : tableau des amortissements

La présente délibération a pour objet d'indiquer les durées d'amortissements et la règle du calcul des amortissements sur le mode prorata temporis pour les immobilisations acquises, de fixer la méthode applicable de comptabilisation par composant et de fixer le seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 500 € TTC et d'approuver la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Communauté de Communes doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Il est proposé les modalités suivantes :

- Pour la fixation des durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement sont proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises.

- Pour le choix de la méthode de l'amortissement prorata temporis :

La règle du calcul des amortissements sur le mode prorata temporis des immobilisations acquises.

- Pour la comptabilisation par composant :

La méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.

- Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur :

Un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 500 € TTC et la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

CONSIDERANT qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application ;

CONSIDERANT que Pays de Blain Communauté est appelé à définir la politique d'amortissement du budget principal de l'intercommunalité.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adopter** les durées d'amortissement proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises ;
- **D'adopter** la règle du calcul des amortissements sur le mode prorata temporis des immobilisations acquises ;
- **D'appliquer** la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent ;
- **De fixer** un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 500 € TTC ;
- **D'approuver** la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-17

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : APPROBATION DU CHOIX DE REGIME DE PROVISIONS SEMI- BUDGETAIRES POUR RISQUES ET CHARGES

La présente délibération a pour objet de définir la politique de provisions pour risques et charges.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

Les situations nécessitant l'application d'un choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges sont les suivantes :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce ;

- En cas de créances irrécouvrables (ou dépréciations) : lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis et/ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

En dehors des cas cités ci-dessus, la communauté de communes peut décider de constituer des provisions dites « facultatives » dès l'apparition d'un risque avéré.

Le montant de la provision/dépréciation doit alors être enregistré dans sa totalité sur l'exercice en cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

Le régime de droit commun applicable prévoit que lesdites provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires.

VU l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application ;

CONSIDERANT que Pays de Blain Communauté est appelé à définir la politique de provisions pour risques et charges ;

CONSIDERANT qu'en application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'appliquer** le régime de droit commun en optant pour le régime de provisions semi-budgétaires ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-18

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La présente délibération a pour objet de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, la Présidente serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

VU l'article L21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application ;

CONSIDERANT que Pays de Blain Communauté est appelé à définir sa politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-19

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES - CENTRE AQUATIQUE CANAL FORET - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY ET PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Annexe : Convention de mise à disposition de matériel pédagogique entre la Communauté de Communes de Nozay et Pays de Blain Communauté.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition de matériel pédagogique entre les Bassins de la Chesnaie située au 14 allée du Sophora, 44170 Nozay, et le centre aquatique Canal Forêt situé 10 Bd de Bretagne, 44130 Blain

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux animations et solidarités territoriales,

A des fins de mutualisation du matériel pédagogique, il est proposé que le Centre Aquatique Canal Forêt mette en place des échanges de matériels avec Les bassins de la Chesnais afin de réduire les coûts d'investissements pour ces deux structures.

La dite-convention est proposée à titre gratuit pour une durée d'un an reconductible tacitement.

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 5.1 ;

VU la délibération n°2021 07 01 du conseil communautaire du 7 juillet 2021 portant création de la régie du centre aquatique « Canal Forêt » ;

CONSIDERANT la présentation faite ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** la mise à disposition de matériel pédagogique entre le centre aquatique Canal Forêt et les Bassins de la Chesnais pour une durée d'un an renouvelable ;
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer la dite-convention.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-20

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

**ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES – CENTRE AQUATIQUE
CANAL FORET – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT
AU SDIS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Annexe : Convention de mise à disposition du centre aquatique Canal Forêt entre la Pays de Blain Communauté et le SDIS de Loire-Atlantique.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition du centre aquatique Canal Forêt au SDIS 44.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux animations et solidarités territoriales,

A des fins d'entraînement, il est proposé que le Centre Aquatique Canal Forêt soit mis à disposition des sapeurs-pompiers professionnels du groupement de Blain ainsi que les sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Blain.

La dite-convention est proposée à titre gratuit pour une durée d'un an.

En contrepartie, le SDIS s'engage à organiser la formation continue annuelle du personnel du centre aquatique de Blain (secourisme et DSA) et participer aux exercices de mise pratique pour le personnel.

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 5.1 relatif;

VU la délibération n°2021 07 01 du conseil communautaire du 7 juillet 2021 portant création de la régie du centre aquatique « Canal Forêt » ;

VU la délibération n°2021 09 09 du conseil communautaire du 22 septembre 2021 autorisant la mise à disposition du centre aquatique Canal Forêt à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable, au SDIS de Loire-Atlantique

CONSIDERANT la présentation faite ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** le renouvellement de la mise à disposition du centre aquatique Canal Forêt à titre gratuit pour une durée d'un an au SDIS de Loire-Atlantique ;
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer la dite-convention.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-21

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

SYDELA - APPROBATION DES STATUTS MODIFIES

Annexe : projet de modification des statuts

La présente délibération a pour objet d'approuver les modifications apportées aux statuts du SYDELA.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux animations et solidarités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants, ;

VU la délibération n°2020-63 du Comité syndical du 5 novembre 2020, modifiant les statuts du SYDELA ;

VU les statuts du SYDELA en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2021,

VU la délibération n°2022-73 du Comité syndical du 21 septembre 2022, modifiant les statuts du SYDELA ;

CONSIDERANT dans un premier temps, qu'un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire Atlantique » dit TE 44, a été approuvé par le Comité syndical du SYDELA.

CONSIDERANT dans un second temps, que pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est nécessaire de créer une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée.

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que chaque membre du syndicat approuve la proposition de modification soumise par le SYDELA,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique »,
- **D'approuver** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

